

# Master Droit économique

## Pédagogie

Les enseignements sont dispensés **soit en langue française soit en langue anglaise**, afin de permettre aux étudiants de commencer à se repérer dans un environnement juridique en voie de globalisation. Les non francophones peuvent par ailleurs suivre l'ensemble de leurs enseignements en anglais dans le cadre du [Master in Economic Law](#).

Les enseignements du **master Droit économique** sont conçus sur un mode progressif, de sorte que l'étudiant, même sans connaissance juridique particulière avant son entrée à l'École de Droit, puisse peu à peu maîtriser les techniques requises, en partant des concepts les plus généraux pour aller, de semestre en semestre, vers des corps de règles de plus en plus spécialisés et concrets.

Cette progressivité se reflète dans l'équipe pédagogique : les premiers cours sont assurés par **des universitaires** et les cours de fin de cursus plutôt par **des praticiens**.

Ces enseignements visent tout à la fois à faire comprendre aux étudiants les concepts fondamentaux de la matière juridique, tout en leur en faisant percevoir les enjeux théoriques, et leur à soumettre des études de cas très concrets, par lesquels l'art pratique du droit prend corps. La maîtrise du droit implique en effet cette compréhension fondamentale et cette habileté particulière.

À ce titre, les enseignements font avant tout appel à une **méthode pédagogique interactive, qui privilégie le dialogue** entre les enseignants et les étudiants. Cette méthode exige de ces derniers qu'ils préparent à l'avance le cours dont ils doivent maîtriser les différents aspects, à partir de documents qui leur sont remis. Elle doit leur permettre non seulement d'acquérir les règles d'organisation et de compréhension des matières, mais aussi favoriser leur perception critique d'un droit mis en contexte ainsi que leur capacité d'argumentation. L'accent est également mis sur le travail sur la matière première : lectures, voire commentaires, de textes généraux ou de décisions particulières :

- recherche de solutions concrètes sur des cas passés, actuels ou des cas d'école ;
- rédaction de contrats ;
- etc.

## Organisation des enseignements

Le master Droit économique est un cursus dense et exigeant dont la formation est structurée de la façon suivante :

- **une année d'enseignement** des fondamentaux du droit et du droit économique requis pour acquérir ou renforcer une indispensable culture juridique, notamment en droit des obligations, ainsi que les enseignements essentiels pour une bonne compréhension du droit économique (droit des sociétés, droit de la concurrence, droit international privé, droit de la répression, financement de l'entreprise, etc.) ;
- **une année (facultative) de professionnalisation** dite [année de césure](#) au cours de laquelle les élèves ont la possibilité de faire des stages en cabinet d'avocat, en entreprise ou dans une administration, étant entendu que l'expérience pratique est absolument fondamentale pour l'apprentissage du droit ;
- **une année de spécialisation** : six voies de spécialisation sont ouvertes aux étudiants de Sciences Po. Elles correspondent à des profils techniques différents, à des aspirations professionnelles distinctes, à des modes différents de pratique du droit.



## **Pour en savoir plus**

- [Bibliographie générale \(PDF - 22 Ko\)](#)